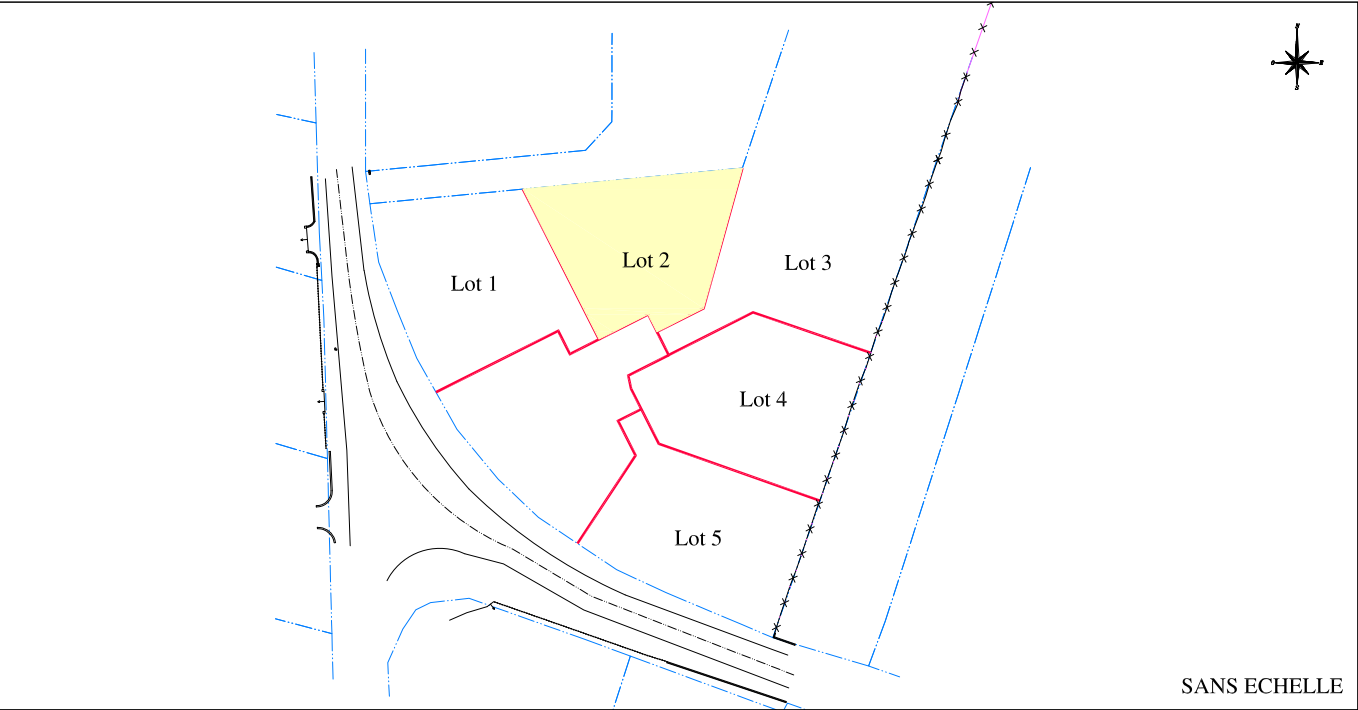


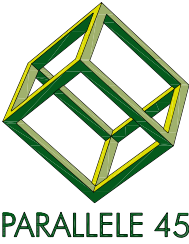
PLAN DE BORNAGE LOT 2

Lotissement "L'allée Madeleine"

sise L'allée Madeleine



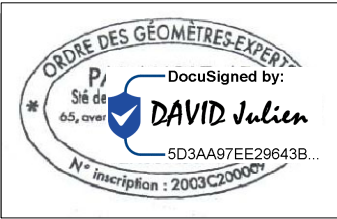
Indice	Date	Nature des modifications	Dessinateur	Validation
A	20/10/2021	Origine	E.TURCQ	J. DAVID
B	17/11/2021	MAJ des références cadastrales	E.TURCQ	J. DAVID
C				
D				
E				



PARALLELE 45
Société de Géomètres-Experts Associés
65, Avenue de la Côte d'Argent
33680 LACANAU
TEL: 05.56.03.50.99
FAX: 05.56.03.57.41

PLAN ETABLI
A : LACANAU

DOSSIER : 201113
FICHER : 201113-Bornage.dwg



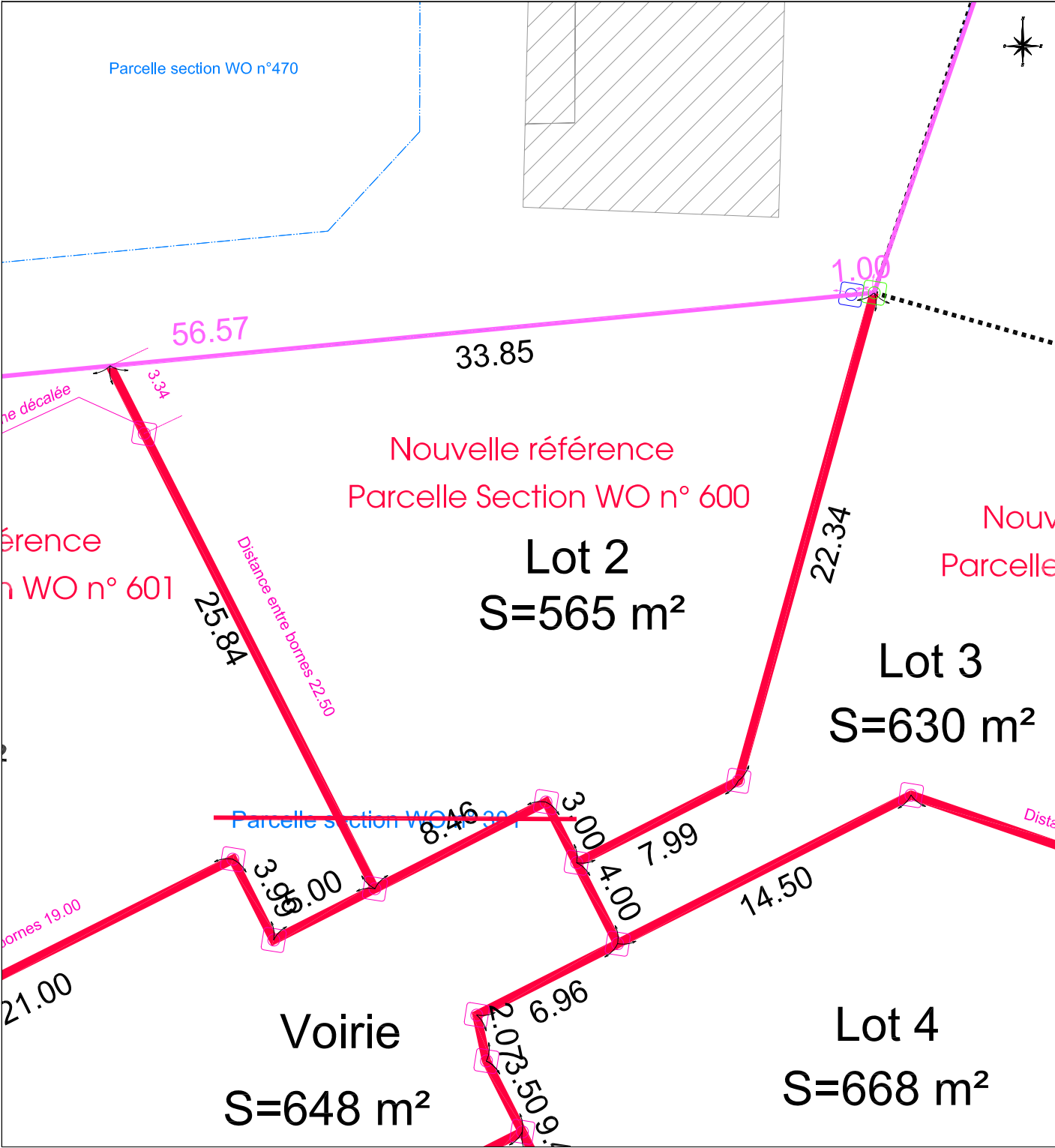
PLAN DE BORNAGE

LOT 2

SUPERFICIE = 565 m²

Section WO - Numéro 600

ECHELLE: 1/250



- Limite cadastrale
- Limites objets du bornage et de la reconnaissance de limites en cours de signature
- Alignement délivré le 16/09/2021
- Réapplication du plan de division dressé par M. SANCHEZ, Géomètre-Expert à La Brède, en mai 2005.

- Limite divisoire matérialisée le 13/10/2021
- ⊠ Bornes OGE mises en place le 13/10/2020
- ⊠ Bornes existantes
- ⊠ Bornes à mettre en place

L'acquéreur devra prendre en compte les problèmes d'adaptation au sol du ou des bâtiments projetés. Il est recommandé de prendre toutes précautions sur la nature du sol et du sous-sol, et donc de faire réaliser une étude de sol avant tout projet de construction. De plus les acquéreurs devront établir le niveau de référence de la construction de manière à pouvoir évacuer les eaux usées gravitairement vers le regard prévu à cet effet et conformément à l'article 2.4 du règlement.